

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BERGERAC - 2401 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 17/06/2025 - 1822 - 2016 B 00356 - 412 662 975 - 3 F



CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Bureau le 20/5/23
A. Fournier

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	10 650		10 650	10 650		
	Créances rattachées à des participations	226 107	226 107				
	Autres titres immobilisés	20		20	20		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	870		870	870		
	Total II	237 647	226 107	11 540	11 540		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	4 000		4 000	4 000		
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 000	833	167	167		
	Autres créances	1 747		1 747	1 139	608	53. 35
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	149		149		149	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	6 896	833	6 063	5 306	757	14. 27
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	244 544	226 941	17 603	16 846	757	4. 49

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 367 077)	367 077	367 077		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	371 613	371 613		
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	33 611	33 611		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	494 676	494 676		
	Report à nouveau	1 611 537-	1 595 579-	15 958-	1. 00-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	19 522-	15 958-	3 565-	22. 34-
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	364 081-	344 559-	19 522-	5. 67-
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		1 014	1 014-	100. 00-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	378 008	358 580	19 428	5. 42
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 336	1 643	1 693	102. 99
	Dettes fiscales et sociales	340	167	173	103. 59
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	381 684	361 405	20 279	5. 61
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		17 603	16 846	757	4. 49

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 381 684 361 405



CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Bergère le 20/12/23
A. TROUSSE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				529	529-	100. 00-
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)				529	529-	100. 00-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			3 840	4 730	890-	18. 81-
Impôts, taxes et versements assimilés			173	171	2	1. 17
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			12 062	88 461	76 399-	86. 36-
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			16 075	93 362	77 287-	82. 78-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			16 075-	92 833-	76 758	82. 68
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	12 216	80 377	68 161-	84. 80-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1	0	0	50. 00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	12 217	80 378	68 161-	84. 80-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	15 664	3 470	12 194	351. 36
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	15 664	3 470	12 194	351. 36
2. Résultat financier (V-VI)	3 447-	76 907	80 355-	104. 48-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	19 522-	15 925-	3 597-	22. 59-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		200	200-	100. 00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		200	200-	100. 00-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		32	32-	100. 00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		200	200-	100. 00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		232	232-	100. 00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		32-	32	100. 00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	12 217	81 107	68 890-	84. 94-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	31 739	97 065	65 325-	67. 30-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	19 522-	15 958-	3 565-	22. 34-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 17 603.09 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 19 522.40- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	224 695		12 062
Autres titres immobilisés	20		
Prêts, autres immobilisations financières	870		
TOTAL	225 585		12 062
TOTAL GENERAL	225 585		12 062

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			236 757	236 757
Autres titres immobilisés			20	20
Prêts, autres immobilisations financières			870	870
TOTAL			237 647	237 647
TOTAL GENERAL			237 647	237 647

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	214 045	12 062			226 107
Sur comptes clients	833				833
TOTAL	214 879	12 062			226 941
TOTAL GENERAL	214 879	12 062			226 941
Dont dotations et reprises d'exploitation		12 062			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	226 107	226 107	
Autres immobilisations financières	870	870	
Clients douteux ou litigieux	1 000	1 000	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 111	1 111	
Débiteurs divers	637	637	
TOTAL	229 725	229 725	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 336	3 336		
Taxe sur la valeur ajoutée	167	167		
Autres impôts taxes et assimilés	173	173		
Groupe et associés	378 008	378 008		
TOTAL	381 684	381 684		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	358 574			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	15. 2400	24 080			24 080

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

2000

الحمد لله الذي جعل القرآن الكريم منبرا للعلماء والفقهاء

100

1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 2679, 26

P<FRAFRONTERE<<ALEXANDRE<THIERRY<<<<<<<<
233KH074823FRA6508151N3310182<<<<<<<<<<00



Bergère le 20/5/2025
A. Trémier

**ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU
20 MAI 2025**

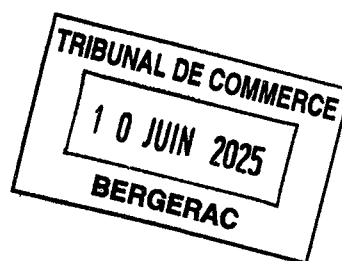
3 F

SARL AU CAPITAL DE 367 077.24 €

Siège social : 45Bis Rue Bourbarraud

24100 BERGERAC

412 662 975 RCS BERGERAC



3 F

SARL AU CAPITAL DE 367 077.24 €
Siège social : 45Bis Rue Bourbarraud
24100 BERGERAC
412 662 975 RCS BERGERAC

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU

20 MAI 2025

L'an : DEUX MILLE VINGT QUATRE

Et le : DEUX AVRIL

A 17 heures

Les associés de la Société A Responsabilité Limitée « **3F** » au capital de TROIS CENT SOIXANTE SEPT MILLE SOIXANTE DIX SEPT EUROS ET VINGT QUATRE CENTS, divisé en VINGT QUATRE MILLE QUATRE VINGT PARTS, dont le siège social est à Bergerac (24100) 45Bis, Rue Bourbarraud, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et au siège social, sur convocation verbale faite par le Gérant.

La séance est ouverte sous la présidence de **Monsieur Alexandre FRONTERE**, Gérant.

Après avoir déclaré qu'il possède

Personnellement DIX NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE QUATRE parts sociales,
ci..... 19 264 Parts

Le Président de séance constate que sont présents à la réunion :

- **Madame Laurence Crestian**,

Propriétaire de QUATRE MILLE HUIT CENT SEIZE parts sociales,
ci..... 4 816 Parts

Total des parts possédées par les associés présents ayant le droit de vote... 24 080 Parts

Le Président de séance constate en conséquence que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

Monsieur le président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 MAI 2025:

- ⬇ Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024
- ⬇ Rapport sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Nouveau Code du Commerce intervenues ou renouvelées au cours du même exercice.
- ⬇ Approbation s'il y a lieu desdits comptes et conventions
- ⬇ Affectation du résultat
- ⬇ Quitus à la Gérance
- ⬇ Pouvoirs pour accomplir les formalités
- ⬇ Questions diverses

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

1. L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2024
2. Le rapport de gestion
3. Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Nouveau Code de Commerce.
4. Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Puis, il rappelle que le rapport de gestion, le rapport sur les conventions, les comptes annuels, ainsi que le texte des résolutions ont été adressés aux associés plus de quinze jours avant la date de l'Assemblée et que, pendant ce même délai de quinze jours précédant l'Assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Diverses explications ont alors lieu et le Président donne aux associés toutes affirmations et renseignements, lesquels s'en trouvent satisfaits.

La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

CONVOCATION ET INFORMATION DES ASSOCIES

L'Assemblée générale donne acte au Gérant de la convocation régulière des associés. Elle déclare que tous documents nécessaires à leur information ont été mis à la disposition

des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée afin de leur permettre de délibérer en connaissance de cause sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

APPROBATION DES RAPPORTS ET COMPTES ANNUELS

Après avoir entendu le rapport de gestion présenté par la Gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

Après examens des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, l'Assemblée Générale approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un total de bilan de 17 603 € et un résultat de l'exercice déficitaire de 19 522 Euros.

Cette résolution est adoptée, à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

CONVENTION DE L'ARTICLE L.223-19 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Nouveau Code de Commerce, approuve les conventions intervenues au cours de l'exercice mentionnées audit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat proposée par la gérance et décide en conséquence d'affecter le déficit net comptable de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 s'élevant à 19 522 Euros, en totalité au compte « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution est adoptée, à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

QUITUS A LA GERANCE

Comme conséquence de l'approbation sans réserve des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, l'Assemblée Générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

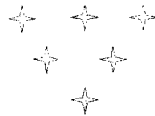
Cette résolution est adoptée, à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

POUVOIRS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales et de publicité requises par la Loi.

Cette résolution est adoptée, à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé, et personne de demandant plus la parole la séance est levée à 17 heures30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents et le Gérant pour valoir ce que de droit.

LE GERANT

M. FRONTERE ALEXANDRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes.

L'ASSOCIEE

MME CRESTIAN LAURENCE

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized loop and several trailing strokes.